Le coût de l'accueil d'un seul réfugié pour une commune est a minima de 5000 euros

22/10/2015 à 15h08



L'AMGVF (Association des maires de grandes villes de France) estime que les 1 000 euros promis par l'État aux communes pour chaque nouvelle place d'hébergement sont très loin « des 5 000 euros a minima », qui devront être, selon ses calculs, engagés pour personne accueillie.

(…) La gazette des communes